



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**SOS Médecins Dijon - 43ème congrès national SOS Médecins France - Demande de subvention**

Dijon métropole poursuit sa politique visant à soutenir la santé de proximité et l'accès aux soins pour tous sur son territoire. L'accompagnement des associations et réseaux médicaux constitue un élément central de cette stratégie. Depuis plusieurs années, Dijon métropole accompagne et soutient les associations et structures de santé dans leurs projets de développement et d'animation du territoire.

L'association SOS Médecins Dijon, créée en 2000 et regroupant aujourd'hui 19 médecins associés, joue un rôle clé dans ce contexte. Elle fait partie du réseau national SOS Médecins, composé de 63 associations réparties sur l'ensemble du territoire français métropolitain et d'outre-mer.

Dans le cadre de son action, SOS Médecins Dijon organise du 9 au 11 juin 2026, le 43^{ème} congrès national. Cet événement se déroulera sur trois jours au Palais des Congrès de Dijon – Dijon Bourgogne Events et prévoit l'accueil de :

- 200 médecins de toute la France (métropole et outre-mer) ;
- 100 internes en médecine générale de l'Université Bourgogne Europe et ceux en stage dans les associations.

Le programme prévoit :

- 9 juin : Journée d'accueil des congressistes avec découverte du département (visite à vélo) et formation des internes ;
- 10 juin : Journée scientifique dédiée à la formation des médecins des 63 associations, en partenariat avec les intervenants du CHU Dijon ;
- 11 juin : Assemblée générale nationale SOS Médecins France, avec discussions sur le maillage territorial, les soins non programmés et la sauvegarde de la visite.

Une soirée de gala clôturera le congrès à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon.

Le 17 novembre 2025, SOS Médecins Dijon a sollicité Dijon métropole pour une participation financière. Un budget prévisionnel de 174 766 € a été transmis en annexe.

Il est proposé de soutenir cet événement à hauteur de 2 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 2 000 € à SOS Médecins Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

